



CHARGÉ DE SÉCURITÉ

Sous la responsabilité de l'organisateur, le chargé de sécurité a pour mission d'étudier et de gérer la préparation et l'exploitation d'une manifestation conformément à la réglementation ERP.



DESCRIPTIF

L'organisateur de salons, de foires, expositions (ERP de type T) a l'obligation réglementaire de faire appel à un ou plusieurs chargés de sécurité.

Le chargé de sécurité vérifie que le bâtiment est correctement sécurisé, que les installations sont conformes aux normes de sécurité et les issues de secours et moyens d'alerte incendie, accessibles. Il conseille aussi l'organisateur sur ses choix quant à l'aménagement du hall, l'implantation des stands, des allées périphériques... Il est présent lors du montage : il surveille la **bonne application du règlement de sécurité** contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements.

Il n'y a pas d'obligation réglementaire d'avoir un chargé de sécurité pour les manifestations événementielles, mais de plus en plus souvent, les organisateurs s'accompagnent de personnes compétentes (SSIAP 3, AP 2, ...) pour assurer la bonne réussite de leurs événements et obtenir l'avis favorable de la Commission de sécurité pour l'ouverture au public.



MISSIONS

- Étudier, avec l'organisateur de la manifestation, le dossier d'aménagement,
- **Faire appliquer par l'organisateur les prescriptions formulées par l'administration,**
- Renseigner et conseiller les exposants/les prestataires sur les dispositions techniques de sécurité à prendre pour leurs aménagements,
- Contrôler, dès le début du montage, les installations, et jusqu'à la fin de l'ouverture au public, l'application des mesures de sécurité incendie,
- S'assurer que les équipements de sécurité de l'établissement ne sont pas neutralisés,
- Contrôler la présence et la qualification du personnel du service de sécurité,
- Rédiger un rapport final prenant position sur l'opportunité d'ouvrir tout ou partie de la manifestation au public,
- Assurer une présence permanente pendant la présence du public sur le site de la manifestation,



PLACE DANS L'ÉQUIPE

En lien avec la direction de production et la direction technique pour la préparation de l'événement.

Responsable du service de sécurité incendie et de son équipe



QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- Gestion de projet
- Analyse et synthèse
- Travail et animation d'équipe
- Rigueur et Organisation
- Sens Relationnel



FORMATION

- Un chargé de sécurité, dans un établissement de première catégorie, est obligatoirement titulaire de l'attestation en matière de prévention de niveau 2 (AP2).
- Pour les établissements des autres catégories, il est au moins titulaire du diplôme de SSIAP 3.